CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) ALIX CARE Mises à jour le

QUI SONT LES PARTIES?

Alix.Care by Droits Quotidiens SAS DROITS QUOTIDIENS TECH Siège social: 14 rue Saint-Claude, 34000 MONTPELLIER RCS MONTPELLIER: 882 341 860 Représentée par Mélanie PARNOT, Présidente

Nous avons choisi de placer l'innovation juridique, numérique et sociale au service d'un droit plus accessible à tous et en particulier, aux adultes en perte d'autonomie, dont les séniors.

Dans ce but, nous avons créé la Plateforme Alix. Care, afin de permettre la mise en place de mesures de protection individualisées et consenties.

Alix. Care est une Plateforme numérique en langage clair, sécurisée et collaborative.

Elle facilite les démarches juridiques et sociales des personnes en perte d'autonomie et de leur famille. Elle peut également aider à la mise en place (ou à la modification) des mesures d'accompagnement juridique et social personnalisées.

Alix.Care vous propose donc de l'information et une Plateforme juridique, avec :

- Alix.éclaire : un outil gratuit d'informations juridiques personnalisées
- Alix.accompagne: une plateforme d'accompagnement juridique sur-mesure

Alix. Care vous propose un parcours spécifique selon que vous agissez à titre professionnel ou comme particulier.

Nous sommes très attachés à la qualité de nos relations avec nos Utilisateurs et à leur expérience, c'est pourquoi :

- nous avons apporté beaucoup de soin à la clarté de ces conditions générales d'utilisation.
- nous vous invitons à les lire attentivement et à nous interroger pour toutes précisions.

1. MODE D'EMPLOI DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DESERVICES

	Les définitions de certains mots ou expressions sont en Annexe 1.		
Définitions des mots	Il s'agit des mots ou expressions dont la 1ère lettre est une majuscule.		
Plan des CGU	 Mode d'emploi de ces CGS Pourquoi ces CGS Accès et utilisation de la Plateforme Services annexes Règles communes 	6. Annexe 1 : Définitions	
A qui s'appliquent ces CGU ?	aux personnes testant les Plateformes.aux Utilisateurs		
	Ces CGU peuvent être modifiées par DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH		
Modification des CGS	La version qui vous est applicable est celle en vigueur au jour de l'utilisation de la Plateforme		
A partir de quand s'appliquent les CGU ?	A partir du 22/07/2022.		

NOUS CONTACTER

	DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH	
Par courrier	14 rue Saint-Claude, 34000 MONTPELLIER	
Par mail	contact@droitsquotidiens.fr	

2. POURQUOI CES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION?

Pour accéder à la Plateforme et l'utiliser.	Accès à la Plateforme numérique : https://XXX
Pour fixer les conditions de mise à disposition de la Plateforme Alix.Care et des Services disponibles sur la Plateforme.	 Services d'accompagnement Alix.accompagne Service annexe de Coffre-fort numérique Services annexes de consultation spécifique et/ou assistance, représentation par avocat.

La Plateforme digitale Alix.Care vous permet :

- d'obtenir une information gratuite et personnalisée relative aux mesures de protection pertinentes au regard de la situation que vous rencontrez.
- d'être accompagné pas à pas dans la mise en place d'une mesure de protection : Mandat de protection future ou demande de mise sous protection immédiate.

A partir de votre compte personnel sécurisé, vous pouvez :

- créer des Dossiers individuels pour chaque Bénéficiaire et chaque mesure envisagée.
- renseigner et collecter les informations et documents nécessaires
- obtenir la rédaction des actes juridiques indispensables à la mise en place de la mesure.

Ce Service est payant, au forfait, selon la lettre de mission proposée pour chaque dossier. Ce Service vous engage contractuellement, lors de la signature de la lettre de mission correspondante, avec la société SELARL IPARME, Cabinet d'avocats.

Les Conditions Générales d'intervention et la Charte RGPD du Cabinet Iparme sont accessibles via la Plateforme.

• Accéder aux Services annexes de Coffre-fort numérique sur abonnement.

Conditions Générales de Services relatives à cet abonnement sont disponibles sur la Plateforme.

3. VOUS VOULEZ UTILISER LA PLATEFORME

3.1 QUE FAIRE AU PREALABLE?

Vous devez vous informer		
Prendre connaissance des	Si vous utilisez la Plateforme, vous avez obligatoirement lu les	
CGU et vous les acceptez.		
Prendre connaissance des Si vous utilisez la Plateforme, vous avez obligatoirement pris		
fonctionnalités de la connaissance des fonctionnalités de la Plateforme.		
Plateforme		

Vous pouvez obtenir une <mark>Dér</mark> no de notre Plateforme		
Comment avoir une Démo ?	Nous vous proposons une démo par mail.	
Comment avoil one berno y	Nous vous contactons pour fixer un rendez-vous en visio-	
	conférence.	
Comment se passe une Démo ?	Pendant une visioconférence, nous vous présentons la Plateforme par écran partagé.	
Et après ?	Vous pouvez créer votre compte personnel pour accéder à la Plateforme.	

3.2. COMMENT ACCEDER ET UTILISER A LA PLATEFORME ?

Alix.éclaire	Ce service est réservé au professionnel suivant le cycle de formation « Apprendre à sensibiliser aux mesures de protection ».	
	Pour des informations sur ce cycle de formation et pour vous inscrire, vous devez aller sur le lien suivant https://www.store.droitsquotidiens.tech/formations	
Alix.accompagne	Création du Compte administrateur	Caractéristiques du Compte administrateur
	Vous accédez à la Plateforme via : http <mark>XXX</mark>	- Ce compte est personnel à l'Administrateur qui est seul à connaitre son mot de passe.
	Vous devez vous inscrire en créant un compte.	- Ce compte ouvert par l'Utilisateur peut également être fermé sur décision de celui-ci.
	Création de compte administrateur :	- Chaque Administrateur peut créer des Dossiers individuels pour
	 vous choisissez un identifiant et un mot de passe. 	chaque Bénéficiaire et chaque mesure envisagée.
	- vous êtes invité à lire et à accepter les présentes CGU,	- Pour chaque Dossier, vous pouvez principalement :

cette acceptation est une condition d'accès à la Plateforme.

VOUS renseignez VOS personnelles, informations nom, prénom et adresse mail, adresse; ces informations constituent des données personnelles collectées par DROITS QUOTIDIENS TECH dans un but de gestion de votre compte.

Vous êtes donc invité à lire et accepter notre Charte RGPD

- vous recevez un e-mail contenant un lien de confirmation de création de compte et cliquez sur ce lien.
- votre inscription est alors confirmée et votre compte activé.
- vous pouvez accéder à votre Espace personnel.

Création de compte sur invitation :

Si vous avez reçu un mail d'invitation à vous connecter à la Plateforme, c'est que vous avez été désigné par un Utilisateur comme Administrateur d'un Dossier en cours.

En cliquant sur le lien de ce mail d'invitation, vous accèderez à la Plateforme afin de créer votre propre compte personnel.

Vous suivrez alors la procédure décrite ci-dessus.

Signer la Lettre de mission et les Conditions générales d'intervention d'IPARME.

Recevoir la facture et payer les honoraires d'IPARME.

Saisir et gérer les données relatives à la situation du Bénéficiaire à l'aide des questionnaires dédiés.

Obtenir une évaluation par IPARME du besoin de protection du Bénéficiaire pour choisir la mesure de protection la plus adaptée.

Créer un carnet d'adresse avec des Contacts, proches ou professionnels, en relation avec le Bénéficiaire, et collecter leur avis.

Désigner un Contact comme Administrateur d'un Dossier.

Télécharger et stocker les documents nécessaires à la mise en place de la mesure.

Poser des questions et obtenir des réponses en ligne.

Demander un rendez-vous en visio si vous avez besoin d'aide.

Obtenir la génération automatique de courriers, d'une demande de protection immédiate ou d'un mandat de protection future.

Obtenir la relecture et correction, par un avocat, des actes juridiques nécessaires à la mise en place de la mesure.

Suivre l'état d'avancement de chaque Dossier.

Obtenir les informations sur la procédure devant le juge des tutelles (protection immédiate) ou sur l'enregistrement aux impôts

	(mandat de protection future).

Quels événements ont un effet sur l'accès à la Plateforme ?			
Evénements	Accès	Formalités	Durée Prise d'effet
Non respect de ces	Suspension	Mail à l'Utilisateur	Jusqu'à régularisation
CGU par l'Utilisateur	Suppression du compte	Notification à l'Utilisateur	30 jours après Notification
Force majeure	Suspension	Mail à l'Utilisateur	Durée de la Force majeure
	Suppression du compte	Notification à l'Utilisateur	30 jours après la Notification

3.3. QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR?

Droits

L'Utilisateur peut :

- utiliser les fonctionnalités de la Plateforme pour son usage personnel ou professionnel,
- invitez des Contacts à se connecter à la Plateforme en créant un compte personnel
- consulter la Documentation
- nous contacter

Obligations

L'Utilisateur est responsable des Données :

- Il doit sauvegarder les Données en dehors de la Plateforme,
- Il assume seul les dommages résultant des pertes de Données,
- Il assume seul les dommages que les Données causent aux tiers,

L'Utilisateur doit informer sans délai DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH :

- de toute perte de confidentialité de ses Identifiants
- de toute atteinte aux Actifs PI de droits QUOTIDIENS LEGAL TECH portée à sa connaissance, par exemple toute contrefaçon,
- de toute Anomalie affectant la Plateforme.

L'Utilisateur ne doit pas et ne peut pas :

- donner une fausse identité ou des fausses coordonnées lors de son inscription
- modifier, corriger ou faire corriger la Plateforme.
- enregistrer ou diffuser via la Plateforme des contenus :
 - o pornographiques ou obscènes,
 - o offensant, menaçant,
 - o assimilables à du harcèlement,

- o calomnieux, diffamatoire,
- o d'incitation à la haine, racistes,
- o dommageables, illégaux.
- céder ou prêter son droit d'accès à la Plateforme.
- envoyer des spams via la Plateforme.
- utiliser des Identifiants de tiers.
- communiquer ses Identifiants à des tiers.
- modifier, déplacer ou remplacer les marques, noms commerciaux, logos, copyright indiqués dans la Plateforme.
- utiliser la Plateforme pour constituer une base de données ou toute œuvre dérivée.
- mettre la Plateforme à la disposition d'un concurrent.
- enregistrer ou diffuser via la Plateforme des Actifs PI de tiers sans leur autorisation par exemple : droits d'auteur, marques commerciales, secrets commerciaux.
- charger dans la Plateforme des fichiers pouvant nuire à son fonctionnement, par exemple contenant : virus, chevaux de Troyes, vers, bombes à retardement, robots d'annulation, fichiers corrompus.
- accéder aux codes sources et aux codes objets de la Plateforme.
- désassembler ou décompiler la Plateforme et reconstituer la logique des fonctionnalités de la Plateforme.
- copier, reproduire, distribuer, transmettre, diffuser, vendre, accorder une licence, exploitant tout ou partie du contenu de la Plateforme

En cas de non-respect de ses engagements, l'Utilisateur garantit DROIT QUOTIDIEN **LEGAL** TECH contre tout recours ou action émanant de toute personne se prévalant de droit(s) qui auraient été méconnus tels que notamment des droits de propriété littéraire et artistique ou droits de la personnalité et indemnisera à ce titre DROIT QUOTIDIEN TECH des préjudices résultant pour elle de ces recours ou action et ce compris les honoraires d'avocat et frais de justice mis à sa charge

L'Utilisateur doit avoir :

- Un accès internet de qualité suffisante : débits descendant et montant de 1 mbit/s.
- Un matériel informatique de qualité suffisante : processeur Intel Core i3 6ème génération ou équivalent AMD, mémoire 8go de ram, disque dur minimum 10 go disponible.
- Un des navigateurs Internet suivants : Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge.

L'Utilisateur doit	Sanct	ions
Respecter ces CGU	suspension de l'accès à la Plateforme jusqu'à régularisation de la situation	suppression du compte si la situation n'est pas régularisée 30 jours après Notification d'une mise en demeure à l'Utilisateur
Utiliser la Plateforme en respectant la réglementation et les droits des tiers		

3.4. QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DE DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH?

Droits

<u> </u>		
DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH est et reste seul titulaire des Actifs PI suivants :		
La Plateforme et les éléments les composant :	 Les programmes informatiques, Les bases de données, Les éléments graphiques, L'architecture technique, 	

DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH peut:

- Modifier ou corriger la Plateforme.
- Concéder l'accès à la Plateforme à tout tiers.
- Concéder des licences sur la Plateforme à tout tiers.
- Céder la Plateforme à tout tiers.
- Engager ou non une action en contrefaçon de la Plateforme contre tout tiers.

Obligations

DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH doit:

Exploiter la Plateforme dans le respect

- de la réglementation,
- des droits des tiers,
- de ces CGU.

Permettre l'accès à la Plateforme et son fonctionnement, hors périodes de Maintenance

- Assurer la Maintenance.
- Mettre à disposition des Utilisateurs la Documentation.
- Assurer la confidentialité des Données.
- Etre titulaire du droit d'exploiter la Plateforme.
- Faire respecter ces CGU par ses salariés, mandataires sociaux, stagiaires et sous-traitant
- Assurer le Service Utilisateurs du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h hors lours fériés
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement normal de la Plateforme

Limites de responsabilité et de garantie

DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH n'est pas responsable :

De tout préjudice indirect, par exemple :

- perte de clientèle,
- préjudice commercial,
- perte chiffre d'affaires.

Des préjudices de l'Utilisateur ou de tiers liés aux pertes de Données

Des préjudices liés à une utilisation de la Plateforme par les Utilisateurs non conforme aux CGU

Des informations et conseils donnés au sein de la Plateforme et dans la Documentation :

- ils sont seulement des aides d'utilisation de la Plateforme,
- ils ne peuvent pas créer des obligations s'imposant à DROITS QUOTIDIENS **LEGAL** TECH non prévues dans ces CGU.

De l'utilisation des informations et/ou documents disponibles sur la Plateforme qui reste sous l'entière et seule responsabilité de l'Utilisateur, qui assume la totalité des conséquences pouvant en découler.

Des dommages de quelque nature qu'ils soient résultant de l'interprétation ou de l'utilisation des informations et/ou documents disponibles sur la Plateforme.

En cas d'indisponibilité de la Plateforme pour :

- Force majeure,
- difficultés liées à l'Hébergeur,
- difficultés liées au réseau internet.
- difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications.
- difficultés liées à vos réseaux internes, vos matériels et vos programmes informatiques.

DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH ne garantit pas que :

- l'utilisation de la Plateforme sera ininterrompue ou exemptes d'erreurs,
- la Plateforme fonctionnera en combinaison avec tout matériel ou navigateur internet,
- le ou les Serveurs seront dépourvus de virus ou de tout autre élément nuisible.

4. VOUS AVEZ BESOIN DE SERVICES ANNEXES

Vous pouvez accéder à des Services annexes sur la Plateforme, les conditions contractuelles de ces Services sont précisées dans des conditions générales spécifiques.

abonnement régi par des Conditions Générales de Service spécifiques qui sont accessibles sur la Plateforme. avocat sur une problématique spécifique. spécifique. • Assistance à une	Services annexes :	abonnement régi par des Conditions Générales de Service spécifiques qui sont accessibles sur la	problématique spécifique. • Assistance à une audience devant le Juge des tutelles Service payant sur
--	--------------------	--	--

5. REGLES COMMUNES

CONFIDENTIALITE

COMPTE SECURISE	Les informations que vous enregistrez, pour chaque Dossier, via votre compte Administrateur, apparaissent uniquement sur votre compte personnel qui est sécurisé.	
	Seul le Contact que vous pouvez désigner comme Administrateur d'un Dossier peut accéder au Dossier concerné.	
	Aucun autre Utilisateur ne peut y accéder.	
	DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH peut y accéder pour assurer la partie technique d'Alix.accompagne.	
	IPARME peut y accéder pour assurer les prestations juridiques intellectuelles d'Alix.accompagne.	
A QUI PEUVENT-ETRE TRANSMISES CES INFORMATIONS ?	Uniquement aux services administratifs ou judiciaires compétents dont l'intervention est nécessaire à l'exécution des Services Alix.accompagne.	

DONNEES PERSONNELLES

- DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH est le	- Les règles de protection des Données
Responsable de traitement des Données	personnelle sont définies dans notre Charte
personnelles du Compte Administrateur.	RGPD.
- IPARME est le Responsable de traitement des	- Les règles de protection des Données
Données personnelles contenues dans les	personnelle sont définies dans le Charte
Dossiers.	RGPD de IPARME.
- DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH est sous-	- Les règles de sous-traitance sont définies
traitant pour le traitement des Données	dans les conditions de sous-traitance.
personnelles contenues dans les Dossiers.	

Les règles de protection des Données personnelles sont précisées dans notre Charte RGPD accessible ici.

Les règles de protection des Données personnelles d'IPARME sont précisées dans sa Charte RGPD accessible ici.

Pour accéder à la Plateforme, vous devrez prendre connaissance et accepter notre Charte RGPD et celle d'IPARME

DIVERS

Sous-traitance	DROITS QUOTIDIENS LEGAL TECH peut librement avoir recours à des sous-traitants pour l'exploitation de la Plateforme, la réalisation des Services annexes.
Tolérance	Les CGU ne sont pas modifiées par le fait de tolérer un manquement d'une Partie.
Nullité	Si une partie des CGU est annulée, le reste des CGU reste applicable.
Loi applicable	La loi française.
JURIDICTIONS	LES JURIDICTIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER SAUF SI L'UTILISATEUR
COMPETENTES	EST UN CONSOMMATEUR QUI ENTEND SE PREVALOIR DES
	DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R63163 DU CODE DE LA CONSOMMATION.

LES LITIGES

Que faire en cas de litige ?	 En cas d'urgence, engager une procédure devant le Président du Tribunal judiciaire ou du Tribunal de commerce de Montpellier. Dans tous les autres cas : faire une médiation.
Comment choisir	- Si possible, se mettre d'accord avec l'autre Partie.
le médiateur ?	- Sinon, demander au Président du tribunal juridiciaire ou du tribunal de
	commerce de Montpellier de le désigner.
La médiation a	- Engager une procédure devant la juridiction compétente de la Ville de
échouée?	Montpellier

ANNEXE 1 – DEFINITIONS

Actifs PI : désigne tous les droits de propriété intellectuelle et tous les dépôts de demande de protection de droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, marques, dessins et modèles, logiciels, droits d'auteur et tous les intérêts de propriété intellectuelle matérialisés, tels que l'enveloppe Soleau ou le savoir-faire secret.

Administrateur de compte : désigne la personne disposant des accès au Compte Administrateur créé lors de son inscription sur la Plateforme. Chaque compte administrateur peut créer plusieurs Dossiers de bénéficiaires.

Administrateur de Dossier : désigne la personne désignée comme Contact et Administrateur du Dossier d'un Bénéficiaire. Ce contact est alors invité à se connecter à la Plateforme en créant son compte personnel.

Bénéficiaire: personne physique à qui est destinée la mise en place de la mesure de protection juridique envisagée. Le Bénéficiaire peut être Administrateur de compte pour Administrateur de dossier ou non.

Charte RGPD: règles de traitement et de protection des Données personnelles de DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH.

Compte Administrateur: désigne un compte de connexion à la Plateforme via les Identifiants de l'Administrateur. A partir de ce compte, l'Administrateur peut accéder aux fonctionnalités de la Plateforme et gérer les Dossiers qu'il a créés.

Contact: personne physique qui, en qualité de professionnel ou de particulier – proche – est en relation avec le bénéficiaire et qui a été désigné comme tel par l'Administrateur du compte relatif à ce Bénéficiaire.

Démo: démonstration à distance, par visio-conférence, du fonctionnement d'une Plateforme.

Documentation : description des fonctionnalités et du mode d'emploi de la Plateforme fournie par DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH sur tout support.

Données : désigne les textes, informations, éléments graphiques, enregistrés par l'Utilisateur sous sa responsabilité, au sein de la Plateforme, à partir de son Compte Administrateur.

Donnée(s) Personnelle(s): désigne toute information se rapportant directement ou indirectement à une personne physique (nom, numéro d'identification, données de localisation, identifiant en ligne, ...)

Dossier: Espace en ligne créé par l'Administrateur pour un Bénéficiaire pour lequel la rédaction d'une demande de protection immédiate ou d'un mandat de protection par IPARME. L'ensemble des Dossiers créés par l'Administrateur apparaissent sur son Espace personnel.

DPO : « Data Protection Officer » ; personne physique ou morale en charge de la protection des Données personnelles chez DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH.

Espace personnel : application web de la Plateforme, hébergée sur les Serveurs, contenant les fonctionnalités de la Plateforme, le Compte Administrateur et les Données. Sont accessibles sur votre Espace personnel : vos Dossiers – vos outils – les caractéristiques de votre Compte

Administrateur – un formulaire de contact – les mentions légales, CGU et Charte RGPD DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH.

Force majeure : sont considérés comme cas de force majeure :

- les cas habituellement reconnus comme tels par la jurisprudence française,
- les grèves totales ou partielles, internes ou externes à chaque Partie, si elle n'a pu les empêcher,
- les intempéries, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux,
- les épidémies,
- les blocages des télécommunications,
- les blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement.

Hébergeur: entreprise spécialisée assurant l'hébergement de la Plateforme et des Données.

Heures ouvrées: du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, hors jours fériés.

Identifiants : adresse électronique et mot de passe permettant de se connecter à un Compte Administrateur.

Informations confidentielles: désigne les informations présentant un caractère confidentiel pour une Partie et qui doivent être communiquées à l'autre Partie ou à IPARME pour.

Jours fériés : le 1^{ier} janvier, le jour de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai, le jour de l'Ascension, le jour de Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août, le 1^{ier} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre de chaque année.

Notification: lettre envoyée par une Partie à l'autre Partie:

- soit par lettre recommandée électronique avec avis de réception,
- soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- soit par lettre remise en main propre contre récépissé.

Quand il est prévu une Notification dans les CGU, en cas d'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception :

⇒ les délais courent à compter de la première présentation de la lettre,

Partie(s): I'Utilisateur et / ou DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH.

Plateforme : service internet qui met à la disposition des Utilisateurs les fonctionnalités et les Services de la Plateforme digitale Alix.accompagne.

Responsable de Traitement: désigne la personne physique ou morale qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens d'un traitement de Données Personnelles, c'est à dire l'objectif et la façon de le réaliser.

Serveurs : matériels informatiques appartenant à l'Hébergeur et situés dans ses locaux, sur lequel DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH

- dispose d'un droit d'utilisation à titre exclusif,
- héberge la Plateforme, le Compte Administrateur et les Données.

Services: prestations en ligne relatives aux fonctionnalités de la Plateforme...

Service Utilisateur : service offert par DROIT QUOTIDIEN LEGAL TECH consistant à répondre à toutes questions de l'Utilisateur relatives à l'utilisation ou à un dysfonctionnement de la Plateforme, soit par mail soit par téléphone.

Site: www.

Traitement de Données Personnelles: désigne toute opération, ou ensemble d'opérations portant sur des Données Personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, effacement ou destruction, ...).

Utilisateur: Personne qui accède à la Plateforme pour bénéficier d'Alix.éclaire ou Alix.accompagne.